

FICHE TECHNIQUE

OBTENTION LICENCE TENNIS à la JSMT

Références :

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (Articles L 231-2 à L 231-4 du code des sports)

Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 (articles D231-1-1 à D231-1-5 du code des sports)

Questionnaire médical : Cerfa n° 15699*1 Disponible sur le site de la JSMT : www.tennismettray.com

VOUS ETES MINEUR

Pour une première licence ou renouvellement :

1/ Remplir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur avec l'aide des parents

2/ Si vous répondez non à toutes les questions :

les parents (ou personnes ayant autorité parentale) doivent remettre au club une attestation par laquelle chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative (attestation au verso de la fiche d'inscription)

3/ Si vous répondez oui à au moins 1 question ou 1 réponse conduit à un examen médical, vous devez fournir un certificat médical indiquant l'absence de contre indication à la pratique du tennis (préciser « y compris en compétition » si vous voulez en faire) datant de moins de 6 mois.

VOUS ETES MAJEUR

Pour une première licence :

Remettre un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du tennis (préciser « y compris en compétition » si vous comptez participer à des tournois ou championnats) datant de moins d'un an au jour de la prise de licence (au 15 septembre). Ce certificat a une durée de 3 ans.

Pour un renouvellement de licence :

Le renouvellement s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération. A défaut, présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'1 an.

2 cas :

1/ votre certificat initial date de moins de 3 ans, renseigner le questionnaire médical

- Si vous répondez non à toutes les questions, compléter l'attestation au verso de la fiche d'inscription
- Si vous répondez oui à au moins 1 question, fournir un nouveau certificat médical indiquant l'absence de contre indication à la pratique du tennis (préciser « y compris en compétition » si vous voulez en faire) datant de moins de 6 mois.

2/ votre certificat médical date de + 3 ans : présenter un nouveau certificat médical de non contre indication au tennis datant de moins d'1 an.

IMPORTANT : l'attestation par laquelle vous attestez ne pas devoir fournir de nouveau certificat médical eu égard aux réponses portées sur le questionnaire, engage votre responsabilité sur l'exactitude de ces renseignements.